



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/GE.1/6
3 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Groupe d'experts des liaisons entre les ports
maritimes et l'arrière-pays

Troisième session
Genève, 23 janvier 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TROISIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 23 janvier 2009 à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport.

¹ Les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html>).

² Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/regisfr.html>) à retourner, deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (jaromir.cekota@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Prégny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

3. Questionnaire sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays.
4. Le rôle des pouvoirs publics dans les transports entre les ports et leur arrière-pays.
5. Initiatives statistiques.
6. Rapport final.
7. Questions diverses.
8. Date et lieu de la prochaine réunion.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/6.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de celui-ci.

Point 2. Adoption du rapport

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/5.

2. Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa deuxième session, tenue le 28 octobre 2008.

Point 3. Questionnaire sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays

Document: ECE/WP.5/GE.1/2008/3.

3. Le secrétariat communiquera des informations à jour sur l'amélioration du questionnaire élaboré par le Groupe d'experts (ECE/WP.5/GE.1/2000/3) et les réponses données à ce dernier. Le Groupe pourrait examiner la valeur ajoutée par le questionnaire et son utilisation ultérieure.

Point 4. Le rôle des pouvoirs publics dans les transports entre les ports et leur arrière-pays

Documents: Documents informels GE.1/03/n° 1 et GE.1/03/n° 2.

4. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être discuter de deux exposés sur le rôle des pouvoirs publics dans le développement et la gestion des transports entre les ports et leur arrière-pays en vue d'échanger les meilleures pratiques (documents informels GE.1/03/n° 1 et GE.1/03/n° 2). L'objectif du débat sera de progresser dans l'élaboration des conclusions et des recommandations devant figurer dans le rapport final du Groupe.

Point 5. Initiatives statistiques

Document: Document informel GE.1/03/n° 3.

5. Un représentant d'Eurostat rendra compte des objectifs et des travaux réalisés jusqu'à présent par les équipes spéciales sur les statistiques intermodales et maritimes (document informel GE.1/03/n° 3). L'objectif du débat sera de progresser dans l'élaboration des conclusions et des recommandations devant figurer dans le rapport final du Groupe.

Point 6. Rapport final

Document: Document informel GE.1/03/n° 4.

6. Le consultant engagé par la CEE présentera l'avant-projet du rapport final, assorti de propositions de conclusions et/ou de recommandations (document informel GE.1/03/n° 4). Le Groupe d'experts souhaitera peut-être discuter de la façon de coopérer efficacement avec le consultant pour établir une version finale du rapport avant la fin juin 2009. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport contenant des recommandations et/ou des amendements aux instruments juridiques en vigueur.

Point 7. Questions diverses

7. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions l'intéressant.

Point 8. Date et lieu de la prochaine réunion

8. La prochaine réunion du Groupe se tiendra à Genève le 23 juin 2009, si nécessaire.
